

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 24 JUIN 2013 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(21)

Présidence : M. Pierre-Olivier Nobs

Présents : 70 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Daniel Gander
Mme Anne-Sophie Guillaume
M. Benoît Hemmer
M. Marc-David Henninger
M. Vincent Jacquat
Mme Adeline Jungo
M. Pierre Marchioni
M. René Marty
Mme Marie-Angèle Poupon
M. Stanislas Rück

Absent : -

Scrutateurs : M. Jean-Noël Gex
M. François Miche
Mme Yolande Peisl-Gaillet
Mme Elena Strozzi
Mme Isabelle Teufel
M. Richard Wolf

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 24 juin 2013

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, le visiteur présent dans la tribune, M. le Député Laurent Thévoz, ainsi que les représentants de la presse.

"Je constate que la convocation du 4 juin 2013, contenant l'ordre du jour plutôt allégé de la présente séance, a été envoyée dans les délais légal et réglementaire.

Modification de l'ordre du jour

Saisine du Conseil général
(Art. 38 RCG)

J'ai été informé par Mme la Présidente de la Commission financière, qu'en séance du 10 juin 2013, il a été décidé de différer le traitement du message n° 26 concernant la création d'une société anonyme 'blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA'. En effet, à la suite des demandes d'informations complémentaires, notamment dans les domaines financier et juridique, exigées par ladite commission, le Conseil communal et la Commission financière ont choisi, d'un commun accord, de reporter la discussion et la décision sur le message n° 26."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, prend la parole en ces termes:

"M. le Président vient de procéder à une explication exhaustive de la demande de ce report. Je n'ai, en l'état, rien à y ajouter."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime ainsi:

"Comme vous l'avez dit, M. le Président, lors de la discussion que nous avons eue avec le représentant du Conseil communal sur le message 'blueFACTORY', la Commission financière a posé un certain nombre de questions dans les domaines financier et juridique. Nous avons reçu quelques réponses de la part de M. le Syndic, mais la plupart de nos questions sont restées sans réponse précise. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé ce report. J'aimerais tout de même partager avec mes collègues du Conseil général ce soir, et pour des raisons de transparence, les points que nous avons soulevés lors de notre commission. Je pense qu'il est important que vous soyez au fait des raisons qui ont conduit à ce choix, de manière plus précise que la simple évocation d'un complément d'information dans les domaines financier et juridique.

Le premier point concerne le choix de la forme de la société. Pourquoi une société anonyme (SA)? Quels sont les avantages et désavantages de ce format, par rapport à d'autres structures, notamment la fondation? Qu'en est-il de la possibilité d'utiliser un droit de superficie?

Le deuxième élément concerne les conditions relatives à la cession d'actions en cas d'augmentation du capital, les conséquences pour les actionnaires et évidemment, pour la Ville de Fribourg.

Le troisième point concerne la demande d'un 'business plan' pour cette SA contenant un plan de financement, un plan d'investissement, les ressources et les risques encourus. Aucune information sur ces différents éléments, qui sont quand même importants lors de la création d'une société anonyme, ne figure dans le message.

Séance du 24 juin 2013

Ordre du jour (suite)

Et enfin, le dernier point porte sur la composition et les compétences du Conseil d'administration, le profil et le nombre des administrateurs.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les différents éléments sur lesquels nous souhaiterions avoir des précisions. Et, évidemment, je vous incite, je vous encourage à suivre notre proposition de report."

Discussion générale sur le retrait du point 5 de l'ordre du jour

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) prend la parole en ces termes:

"C'est avec soulagement que le groupe socialiste accueille la proposition du Conseil communal de retirer cet objet de l'ordre du jour. Ce n'est pas l'ambition d'un parc technologique qui est mise en question par le groupe socialiste ni sa réalisation. Par contre, il ne voit actuellement pas les conditions réunies pour voter la création de la société anonyme blueFACTORY. Il estime cependant le moment opportun pour faire part des craintes et des soucis liés à ce projet, tous partis confondus. Voici quatre raisons, outre celles données par la Présidente de la Commission financière, que j'aimerais vous soumettre:

- 1. Le résultat du concours urbanistique est porteur de son propre échec. Il isole le secteur de Cardinal du reste de la ville, alors qu'il lui appartient. Ce qui signifie qu'il sera extrêmement difficile de le faire vivre. Le projet actuel n'est pas un élément de la ville, mais un projet en marge de la ville.*
- 2. L'utilisation d'un tel site, en plein centre de notre ville, par les habitants. Certes, le techno-parc cherche l'innovation, en l'occurrence tout particulièrement dans les différents domaines des sciences naturelles, mais il doit rester ouvert à la population en créant l'accès à l'habitation, à une crèche par exemple, à des offres culturelles et sociales et à des salles mises à disposition pour des rencontres. La charte actuelle ne respecte pas ces revendications, bien au contraire. Même s'il est écrit, je cite, 'que le quartier d'innovation blueFACTORY' (...) 'incorpore, dans une certaine proportion, des fonctions et des utilisations propres à un quartier urbain' (charte d'utilisation du site blueFACTORY, page 3), les catégories d'utilisateurs étant majoritairement d'ordre technologique et spécialisé, vont exactement à l'encontre d'un projet d'un quartier urbain.*

Le vrai défi du projet ne réside pas dans la création d'un parc technologique, mais dans la capacité à le faire vivre, au centre de la ville. Il ne va pas dynamiser seulement notre canton, mais avant tout notre ville.

- 3. Les statuts et leur application. Le groupe socialiste s'interroge sur le pouvoir donné à la SA. Elle pourra, je cite, 'promouvoir développer, construire, exploiter et gérer le quartier d'innovation' (statuts de blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA, art. 3). Cette carte blanche n'est pas sans danger: il faudra donc dans une version révisée, lier la convention et la charte aux statuts, en les déclarant parties intégrantes des statuts.*
- 4. Le financement. En tant que Députée au Grand Conseil, j'ai été très irritée par les propos du Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, responsable du dossier au niveau du Canton, propos tenus en séance du*

Séance du 24 juin 2013

Ordre du jour (suite)

Grand Conseil lors de la session du mois de juin 2013. Je cite: 'le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place un groupe de travail stratégique pour voir comment financer les différentes plates-formes qui trouveront place sur le site. Il n'est pas exclu qu'on doive venir devant le Grand Conseil avec un crédit pour le financement de ces projets.'

Le groupe socialiste aimerait connaître la position de la Ville, par rapport à cette intervention de M. B. Vonlanthen. Si vraiment le Grand Conseil, respectivement le Conseil général, devaient être à nouveau sollicités, pourquoi alors créer une SA? Il est nécessaire de repenser toutes ces questions et bien d'autres encore, pour améliorer le projet. Nous vous prions, M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de trouver une formule afin d'intégrer les remarques des partis politiques de la ville, dans le processus qui engendrera un projet révisé qui finalement aura le soutien de nous tous."

M. Andreas Burri (Verts) prend la parole au nom du groupe des Verts comme suit:

"Le groupe des Verts propose de maintenir à l'ordre du jour le point concernant la création de la SA blueFACTORY, dans le seul souci de faire avancer le projet. Surtout, à la base d'une première discussion démocratique des points pertinents à respecter, il nous semble indispensable que le Conseil communal prenne connaissance ce soir de toutes les idées des différentes tendances politiques sur ce sujet et notamment aussi des idées des groupes qui ne sont pas représentés en son sein. Le Conseil communal demande le retrait de ce thème dans le seul dessein de pouvoir compléter son message pour la séance du mois de septembre, nullement dans l'intention de réétudier les questions fondamentales qui se posent par rapport à la stratégie à adopter ni de modifier en profondeur les statuts et les compétences. Cela ressort très clairement des informations données lors de la Commission financière et des déclarations faites au Grand Conseil et en marge du Grand Conseil, la semaine passée. Donc, ce report est une mesure tout à fait cosmétique. Il nous paraît inutile d'attendre plusieurs mois pour nous faire resservir la même solution de société anonyme sans aucun droit de décision pour le Conseil général. Nous proposons donc d'entamer la discussion. Le procédé correct pour la création de blueFACTORY serait de:

- 1. fixer tous les principes et toutes les conditions à respecter dans une charte ou un concept contraignant à approuver par les deux représentants légaux des copropriétaires du site Cardinal, donc pour la Ville, par le Conseil général;*
- 2. proposer la stratégie à adopter et garantir au Conseil général, sous réserve d'un référendum, les droits de participation. Il nous semble d'emblée inacceptable de remettre ce site définitivement dans les mains d'une société anonyme, immobilière, sans la possibilité de voter d'une manière liante les principes à respecter;*
- 3. fixer les règles de la gestion immobilière.*

Le groupe des Verts annonce déjà qu'il proposera ce soir, sinon en septembre, le refus d'entrée en matière sur les statuts de la SA tels que proposés. Notre objectif est clair et simple, nous demandons au Conseil communal de négocier durant l'été avec le Conseil d'Etat un autre processus. Si on veut maintenir une SA, tous les principes contenus du site doivent figurer dans les statuts ou ceux-ci doivent mentionner explicitement le lien contraignant avec la convention d'actionnaires et la charte. Ces

Séance du 24 juin 2013

Ordre du jour (suite)

dernières seraient à approuver par le Conseil général. Nous proposons surtout de renoncer à faire cadeau des immeubles et du terrain à la SA, sans garantie en faveur de la Commune. Comme alternative, nous proposons d'accorder un droit de superficie à des conditions définies dans une charte liante et inscrite comme servitude dans le registre foncier. Les statuts proposés favoriseraient déjà à court terme une évolution inconciliable avec les objectifs visés et retenus partiellement dans la charte d'utilisation, d'une part, et dans la convention d'actionnaires, d'autre part. Dès la création de la SA, ces deux documents seront du seul ressort des représentants du Conseil d'Etat et du Conseil communal. Le projet sera définitivement hors de portée du Conseil général et partant, du souverain. Les deux actionnaires pourront modifier la charte et la convention librement. Vu les premiers travaux, le groupe des Verts craint que les Exécutifs ne bradent ce site en faisant du 'greenwashing' (écoblanchiment) verbal, mais sans réaliser le côté innovateur et créatif promis. Les statuts, qui ne renvoient pas à la convention, ainsi que la convention et la charte, ne garantissent, dans la forme actuelle, aucun des objectifs exprimés. Voici les trois points qui devraient figurer de manière liante dans les documents:

- des garanties pour un aménagement avec une bonne intégration en ville et des liens avec les quartiers voisins;
- des garanties pour une mixité des fonctions avec une place attractive pour la culture et l'habitat;
- un véritable concept 'zéro carbone' non seulement dans la construction des bâtiments, mais aussi pour leur fonctionnement et surtout aussi pour la mobilité. Le projet actuel est vraiment 'high carbon'(à haute teneur en émission de gaz à effet de serre);

Les Verts défendent l'intérêt de la population en vue de l'utilisation du site Cardinal. Actuellement, cet usage n'est absolument pas garanti et dépend des réponses aux trois questions suivantes:

- a) quelles sont les activités au service de sa population que la Ville veut implanter sur le site parmi la liste des utilisations potentielles, V6 à V9, alors que le Canton a déjà identifié le type de projet pour le parc technologique? On ne trouve aucune information précise dans le message, dans les statuts et dans la charte sur les projets propres à la Ville.
- b) comment la Ville pense-t-elle financer l'installation de ces activités urbaines?
- c) par quelles mesures contraignantes pour les administrateurs du site Cardinal, le Conseil communal entend-il faire respecter ces objectifs?

Pour tous ces motifs, nous vous invitons à voter le maintien du point 5 'Création blueFACTORY SA' à l'ordre du jour et de renvoyer l'apéritif de compensation, convivial et offert par le Conseil communal, à une autre occasion."

M. Claude Schenker (DC/VL) prend la parole au nom du groupe DC/VL en ces termes:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral est unanimement favorable au retrait de cet objet de l'ordre du jour. Le débat qui s'est ouvert prouve bien que tous auront pu donner leur préavis au Conseil communal. Outre les indispensables compléments financiers et juridiques,

Séance du 24 juin 2013

Ordre du jour (suite)

notre groupe estime qu'il est non moins nécessaire de travailler encore les aspects 'mobilité' et 'logement' surtout. Pour le reste, je pensais me limiter à une question dans les divers, mais puisque la discussion a été très largement ouverte déjà, je pose évidemment ma question maintenant. Et par cette question vous allez bien comprendre aussi l'avis du groupe DC/VL.

La question est la suivante: le Conseil communal envisage-t-il de compléter le message, en plus des éléments financiers et juridiques indispensables, également pour assurer une meilleure intégration du projet blueFACTORY en ville de Fribourg, afin que ses habitants ne se sentent pas 'expropriés' de ce site?

D'une part, une bonne intégration du site en ville passe indéniablement par un concept de mobilité qui soit plus élaboré que les deux phrases contenues dans la charte d'utilisation (cf. ch. 10). Il doit y avoir un concept de mobilité pour les entreprises du site. Il doit y avoir des voies piétonnes et cyclables, également pour franchir le Passage du Cardinal en direction de la gare ou pour franchir aussi la ligne CFF en direction de Pérolles.

D'autre part, la charte d'utilisation (cf. ch. 6.4) annonce que le logement sur le site ne sera qu'expérimental. Or, rappelons que même Feldschlösschen avait accepté dans le prix de vente un certain pourcentage de logements. Et il semble tout à fait possible d'en prévoir dans les bâtiments du projet ou par exemple à l'angle des routes de la Fonderie et de la Glâne. Nous ne demandons ni logement de luxe ni forcément PPE, nous ne demandons pas non plus de décision d'affectation à tant de logements maintenant, mais il pourrait être suicidaire pour ce beau projet - et déraisonnable pour la ville - de fermer d'ores et déjà la porte à tout logement et de se priver ainsi de cette option de rentabilité et de ce moyen d'intégration de blueFACTORY dans la ville.

Je souhaite résumer ma question en conclusion: le Conseil communal va-t-il améliorer son message aussi sur ces deux points (mobilité et logement) et est-il conscient que s'il ne le fait pas, le Conseil général pourrait encore lui renvoyer son message à fin septembre?"

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) s'exprime au nom du groupe PLR comme suit:

"Le groupe libéral-radical propose à l'unanimité l'adoption de la proposition de retrait du message. Il est bien évident pour nous, à l'instar de ce que Mme la Présidente de la Commission financière a dit, qu'il manque un certain nombre d'éléments: au niveau financier, juridique, des précisions ont été demandées. Nous attendons ces décisions et souhaitons que ce message soit présenté d'un seul tenant à la séance du Conseil général du 30 septembre. Il est inutile maintenant de commencer un débat, alors que les éléments ne sont pas encore connus et que la viabilité économique du projet n'est pas encore assurée."

M. Pascal Wicht (UDC) présente au nom du groupe UDC les arguments suivants:

"Je serai très bref. Le groupe UDC va également soutenir la proposition de retrait de cet objet de l'ordre du jour. Pour nous, il est absolument impensable d'accepter de créer une SA avec un capital de 25 millions, dont 12,5 millions à la charge de la Ville sans plan financier, sans

Séance du 24 juin 2013

Ordre du jour (suite)

business plan, sans savoir où l'on va. C'est clairement aller dans le mur. C'est clairement risquer de perdre les moyens qui seront engagés. Je crois que si on veut créer une SA, elle doit être viable et pour qu'elle soit viable, il faut quand même qu'on ait un minimum de concept, sans quoi on prend énormément de risques."

M. Maurice Page (PCS) s'exprime au nom du groupe PCS dans les termes suivants:

"Le groupe PCS se ralliera, étant donné les différents arguments, à la proposition de retrait, avec cependant un petit regret ou une petite inquiétude: il faut faire attention de ne pas confondre la structure et le projet. Aujourd'hui, il s'agissait de définir une structure qui aurait permis d'élaborer un projet. Or, on mélange les deux choses: on a tout mis ensemble, tout est dans le même sac: la structure, le projet, la mobilité, l'urbanisme, tout y est. Ça me semble un petit peu 'fourre-tout'."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond au nom du Conseil communal, comme suit:

"Heureusement qu'un débat préparatoire, si vous permettez cette expression un peu facile, a été fait tant à la Commission financière, dont Mme la Présidente s'est fait l'écho, que ce soir. Il est évident, et là je vais rassurer je l'espère tout le monde, que le Conseil communal a évidemment entendu ces différentes questions. Il a aussi entendu les remarques importantes des représentants de tous les partis, non seulement ce soir, mais également dans les travées du Grand Conseil, où celles et ceux qui y représentent la Ville ont eu l'occasion de prendre note des prises de position très variables à ce sujet, même s'il n'y avait pas d'enjeu décisionnel.

J'aimerais aussi vous rappeler que la gestion de ce dossier est complexe et obéit finalement à des règles différentes de celles d'un dossier habituel. Dans un dossier habituel, il y a les propositions du Conseil communal, le Conseil général procède à des amendements, on discute. Ici, nous sommes tout à fait dans une situation différente, dans la mesure où ce dossier va être géré paritairement par les deux partenaires, alors que la décision propre de la création d'une SA va être prise, en fonction des dispositions légales, par le Conseil général. Je vous rappelle que ce n'est pas le cas pour notre partenaire du Conseil d'Etat.

Il est évident, M. A. Burri, que je m'oppose au nom du Conseil communal à votre proposition de non report, je n'aimerais pas qu'on utilise le mot de renvoi, il s'agit d'un report de cet ordre du jour. Si c'était un renvoi, cela voudrait dire qu'on aurait fait le débat d'entrée en matière. Il est évident, M. A. Burri que je comprends vos arguments, mais il ne s'agit évidemment pas d'une décision que vous avez qualifiée de 'cosmétique'. Sachez quand même, M. A. Burri et tous les représentants qui avez exprimé un certain nombre de doutes, pour l'instant toutes les décisions qui sont prises par l'ensemble des partenaires (Conseil d'Etat et Conseil communal) sont prises aussi, évidemment, par le Conseil communal. M. A. Burri, pour réaliser tous les objectifs que vous avez cités, je me permets simplement de vous rappeler que nous avons besoin d'un outil, et rien de plus, pour pouvoir y arriver. Donc, dans ce sens-là, nous devons nous opposer à cette proposition de non report. Je remercie les représentants des groupes DC/VL, PLR, UDC et PCS de rejoindre la position du groupe socialiste et partant, celle du Conseil communal."

Séance du 24 juin 2013

Ordre du jour (suite)

Vote

La décision de retrait du point 5 de l'ordre du jour est acceptée par 58 voix contre 11.

Le Président poursuit ainsi:

"Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour?"

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 18 de la séance du 29 avril 2013;
3. Election d'un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Mme Yolande Peisl-Gaillet, avec effet au 1^{er} août 2013;
4. Election d'un membre de la Commission de l'informatique en remplacement de Mme Claudine Esseiva;
5. Comptes 2012 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Alain Clément, Président de la CPPVF
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° V (ancienne proposition n°7) de M. Hans Werhonic (UDC) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal la présentation au Conseil général des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg durant le premier trimestre de l'année suivant l'exercice, ainsi que celle des comptes semestriels lors du troisième trimestre de l'année en cours;
7. Décision quant à la transmission:
 - de la proposition n° 10 de MM. Diego Frieden (PCS) et Jean-Pierre Wolhauser (PLR), ainsi que de 22 cosignataires, demandant au Conseil communal la création d'une commission spéciale pour l'étude d'un nouveau logo officiel de la Ville de Fribourg;
 - des postulats
 - n° 84 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), ainsi que de 12 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures pour que chaque installation dotée d'un système de vidéosurveillance soit clairement signalée dès l'entrée du bâtiment;
 - n° 85 de M. Laurent Dietrich (DC/VL), au nom du groupe DC/LV, et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal un bilan intermédiaire concernant la politique de stationnement sur le territoire communal;

Séance du 24 juin 2013

Ordre du jour (suite)

- n° 86 de M. Hans Werhonig (UDC) demandant au Conseil communal de prendre des mesures pour mieux dissocier la fonction de secrétaire du Conseil général de l'Exécutif;
- n° 87 de Mme Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS), et de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Maria Helena Molliet (PS), Elisabeth Reber Jung (PS) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal un récapitulatif des offres concernant la vie de famille en ville de Fribourg sur le site internet de la Ville;
- n° 88 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Pierre Marchioni (UDC), ainsi que de 43 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur l'utilisation du chemin du Palatinat entre la route de Grandfey et la Porte de Morat par des piétons et des cyclistes en parallèle à l'ouverture du pont de la Poya;
- n° 89 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS), et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal un rapport sur les centres d'animation socioculturelle (CAS) de Fribourg;
- n° 90 de MM. Claude Schenker (DC/VL) et François Miche (PS), ainsi que de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude pour des économies substantielles en matière de publication d'offres d'emploi;
- n° 91 de M. Vincent Jacquat (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 23 cosignataires demandant au Conseil communal la création d'une commission des affaires économiques;
- n° 92 de Mme Christa Mutter (Verts) et de MM. Gilles Bourgarrel (Verts) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal un concept de qualité des installations dans l'espace public et du mobilier urbain;
- n° 93 de M. Raphaël Casazza (PLR), de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de M. Georges Rhally (DC/VL), ainsi que de 41 cosignataires, demandant au Conseil communal l'évaluation et l'augmentation du nombre de points de récolte des déchets, notamment dans les quartiers de la ville à forte densité de population;
- n° 94 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant au Conseil communal la possibilité de proposer à la population (associations de quartier) l'utilisation de "palettes en plastique" pour du jardinage urbain;

8. Divers.

ooo

Séance du 24 juin 2013

Le Président donne lecture de la carte de remerciements de M. André Pillonel, Secrétaire de Ville adjoint émérite:

*"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,*

L'hommage que vous m'avez rendu lors de ma dernière séance de travail m'a très profondément ému. Je vous en remercie.

J'ai eu l'honneur de travailler pour votre autorité durant trois décennies. Je continuerai à suivre avec intérêt vos délibérations.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, à l'expression de ma haute considération." (Applaudissements).

Le Président fait suite aux interventions de la séance du Conseil général du 28 mai 2013 en ces termes:

"- à la question n° 121 de M. Christophe Allenspach (PS) relative à la manière de rendre hommage aux membres démissionnaires

Lors de sa séance du Bureau du 3 juin 2013, il a été constaté notamment que Mme Martine Morard, dont nous avons parlé, avait siégé 17 ans. Or, le Bureau a décidé de maintenir le protocole actuel qui prévoit une réception pour toute personne quittant le Conseil général après 20 ans. A cette occasion, un cadeau sous la forme d'un vitrail est offert. Rien n'empêche néanmoins les groupes politiques d'honorer et de remercier les membres démissionnaires au parcours et à l'engagement exemplaire.

- à l'intervention de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative au graissage de la porte d'entrée

En concertation avec le Bureau, le Secrétariat du Conseil général a demandé au service concerné de graisser cette porte.

- à la remarque de M. Daniel Gander (UDC) relative à la foison d'affichettes scotchées sur notre porte

En concertation avec le Bureau, le Secrétariat de notre Conseil a demandé à la menuiserie de la Ville de fournir et d'installer le plus rapidement possible un panneau d'affichage.

Ces éléments sont donc liquidés.

Je vous demande de réserver d'ores et déjà le mardi 1^{er} octobre 2013 pour une éventuelle séance de relevée.

Le Bureau accuse réception, en date du 7 juin de la lettre de M. Laurent Dietrich datée du 3 juin 2013. Ce courrier demande l'ouverture d'une enquête administrative ou des mesures d'informations sur l'affectation du produit de la vente de l'immeuble administratif sis à la Planche-Inférieure 4. J'en ai informé immédiatement le Bureau et la Présidente de la Commission financière. Ce point a donc pu être traité dans les 'divers' lors de la séance de la Commission financière du 10 juin 2013. Vu la complexité du sujet, la Commission financière a demandé au Conseil communal d'élaborer une note détaillée et la plus exhaustive possible, tant au

Séance du 24 juin 2013

Communications
Président (suite)

du *niveau comptable qu'au niveau juridique, sur la manière dont cette vente a été comptabilisée dans les comptes 2012, en accord avec ce qui avait été décidé par le Conseil général lors de la discussion du 1^{er} mars 2010. Cette note devra également contenir une évaluation du Service cantonal des communes et sera adressée au Bureau ainsi qu'à la Commission financière. En l'état, il faut donc attendre que ces deux documents soient soumis à la Commission financière et au Bureau, avant d'entreprendre quoi que ce soit. Il lui sera donné suite probablement en septembre 2013.*

Le Conseil communal me prie de vous informer qu'il va profiter de cet ordre du jour allégé et du fait qu'il s'agit de la dernière séance avant la pause estivale pour convier le Conseil général à un apéritif qui sera servi à la fin de cette séance dans le hall d'entrée de la salle du Conseil.

Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que nos débats sont enregistrés.

Je vous rappelle également qu'en vertu de l'article 44 de notre règlement, seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et la tribune. Autrement dit, à l'exclusion de ces personnes, aucune autre n'est autorisée à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous prie, dans la mesure du possible, de transmettre vos interventions, propositions, postulats ou questions en format électronique, ceci afin d'alléger la tâche de notre Secrétariat.

Je souhaite la bienvenue, au nom du Conseil général, à notre nouvelle collaboratrice scientifique, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, qui remplace dorénavant M. André Pillonel au Secrétariat du Conseil général.

Née à Schaffhouse en 1973, Mme Defferrard Crausaz a passé son enfance sur les flancs du Gibloux, dans l'actuelle commune de Villorsonnens. Après ses études secondaires au Cycle d'orientation de la Glâne et au Collège Saint-Michel, elle choisit d'étudier l'ethnologie, la sociologie et le russe à l'université de Fribourg. Elle séjournera d'ailleurs un an dans l'ancien espace soviétique pour parfaire ses connaissances linguistiques et procéder à des repérages en vue d'un travail de licence en ethnologie. A son retour, elle saisit l'opportunité de la création de l'Institut d'Europe orientale et centrale pour y réorienter son parcours, et pour s'investir dans les sciences politiques des pays de l'Est.

Mme Defferrard Crausaz a aussi été élue Glânoise à la Constituante entre 2000 et 2004. A cette occasion, elle a pu confronter la théorie à la pratique politique.

Mariée, mère de trois enfants, Mme Defferrard Crausaz, parallèlement à ses obligations familiales, a travaillé à 60% dans une banque privée fribourgeoise pour laquelle ses compétences en langue russe ont été particulièrement précieuses. En 2009, elle termine ses études et obtient un master en ethnologie, en sociologie et en sciences politiques.

Séance du 24 juin 2013

Communications du
Président (suite)

De 2006 à 2009, elle a également enrichi ses compétences politiques au sein du Conseil communal d'Auboranges, dans lequel elle a assuré la direction des domaines scolaires et sociaux.

Son parcours reflète son intérêt profond pour l'être humain, l'organisation sociale et politique; une curiosité enthousiaste a développé son point de vue généraliste, qu'elle se réjouit de mettre au service de notre Conseil, moyennant un temps d'adaptation et une revitalisation de ses compétences.

Mme Defferrard Crausaz, au nom du Conseil général de la Ville de Fribourg, je vous souhaite la bienvenue et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de vos tâches.

A cette fin, j'ai le plaisir de vous remettre symboliquement une bouteille d'huile d'olive, qui vous permettra de mettre un peu d'huile dans les rouages entre nos deux Conseils si besoin était.." (Applaudissements).

ooo

2. Approbation du procès-verbal n° 18 du 29 avril 2013

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé avec remerciements à son auteur, M. André Pillonel, et à ses collaboratrices.

ooo

3. Election d'un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Mme Yolande Peisl-Gaillet, avec effet au 1^{er} août 2013

Le Président rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Discussion

M. François Ingold (Verts) s'exprime dans les termes ci-après:

"J'ai l'insigne honneur de vous présenter ma maman. Marie Thérèse Ingold (Millasson) est née à Châtel-Saint-Denis. Elle a aujourd'hui l'âge de celle à qui on ose le demander. Fille d'une couturière glânoise et d'un père jardinier, établie à Fribourg depuis les années 1960, elle fait son premier acte d'ouverture et d'intégration en se mariant à un natif du canton d'Uri, avec qui elle a eu trois splendides enfants et huit petits-enfants.

Sie ist ebenfalls ganz zweisprachig und hat Hochdeutsch in Wien gelernt. De plus, elle a développé une excellente compréhension de l'anglais en écoutant la radio suisse internationale à l'heure où d'autres mamans préfèrent écouter 'Les dicodeurs'. Marie Thérèse Ingold étudie d'abord à Sainte-Agnès, puis à l'université de Fribourg où elle a défendu un

Séance du 24 juin 2013

Election d'un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Mme Yolande Peisl-Gaillet, avec effet au 1er août 2013 (suite)

mémoire en littérature française sur la place de la femme dans l'œuvre de Charles-Ferdinand Ramuz. Après ses études, elle est entrée dans le corps professoral de l'Orientierungsschule Freiburg comme enseignante de français. Un certain nombre d'actuels conseillers généraux ayant passé entre ses mains pourront témoigner de sa gentillesse, de son écoute et de son sens pédagogique, avant-gardiste et minutieux. En fin de carrière, elle a enseigné en particulier dans les classes dites 'pratiques' et les classes d'intégration.

Marie Thérèse Ingold jouit depuis les années 1970 du droit de vote, droit fondamental auquel elle n'a fait aucune entorse depuis plus de quarante ans. Fille d'un radical veveysan et femme d'un socialiste de Suisse centrale, elle n'a pourtant jamais été engagée politiquement autrement que par son bon sens et sa sensibilité sociale, égalitaire et multiculturelle.

Depuis quelques années, elle pratique la relation d'aide et, perpétuellement à la recherche de la compréhension de ses semblables, elle se forme actuellement à la psychologie jungienne. Retraitée active depuis quelques années, M. T. Ingold aime lire, écrire des nouvelles, dessiner, se balader mais aussi voyager puisqu'elle est partie récemment en Iran, au Maroc, en Inde et en Palestine. Pour les amateurs, elle réussit aussi particulièrement bien le filet mignon d'agneau au zeste de citron.

Le groupe Verts et moi-même avons l'avantage de vous soumettre la candidature de cette femme merveilleuse qui s'appelle donc Marie Thérèse Ingold et qui fera, étant donné son parcours de vie remarquable, un excellent membre de la Commission des naturalisations."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | |
|-------------------------|-----------|
| Bulletins délivrés | 70 |
| Bulletins rentrés | 70 |
| Bulletin blanc | 0 |
| Bulletin nul | 2 |
| Bulletins valables | 68 |
| Majorité absolue | 35 |

Est élue Mme Marie Thérèse Ingold avec 60 voix.

Ont obtenu des voix: MM. Pascal Wicht (3), Pierre Kilchenmann (2), Mme Christa Mutter (1) et MM. Laurent Moschini (1) et Mario Parpan (1).

Le Président fait la déclaration ci-après:

"Au nom du Conseil général, je vous félicite de votre belle élection en tant que membre de la Commission des naturalisations, avec effet au 1^{er} août 2013. Je vous souhaite plein succès dans l'exercice de cette fonction." (Applaudissements).

Séance du 24 juin 2013

4. Election d'un membre de la Commission de l'informatique en remplacement de Mme Claudine Esseiva

Le Président rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Discussion

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) s'exprime dans les termes ci-après:

"Le groupe libéral-radical a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Jérôme Magnin comme membre de la Commission de l'Informatique, en remplacement de Mme Claudine Esseiva, démissionnaire. M. Magnin est membre de notre conseil général depuis le 8 octobre 2012 et travaille depuis six ans comme avocat indépendant dans une étude de Fribourg. Il s'intéresse depuis son plus jeune âge à l'informatique, avec ses bons et mauvais côtés. L'informatique n'est pas une chose abstraite pour lui, mais une réalité qu'il vit chaque jour dans sa profession et dans sa vie privée. M. Magnin est très motivé à faire partie de cette Commission, nous ne pouvons que recommander sa candidature très vivement."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

| | |
|-------------------------|-----------|
| Bulletins délivrés | 70 |
| Bulletins rentrés | 70 |
| Bulletin blanc | 2 |
| Bulletin nul | 6 |
| Bulletins valables | 62 |
| Majorité absolue | 32 |

Est élu M. Jérôme Magnin avec 58 voix.

Ont obtenu des voix: MM. François Miche (3) et Jean-Pierre Wolhauser (1).

Le Président fait la déclaration ci-après:

"Au nom du Conseil général, je vous félicite de votre élection en tant que membre de la Commission de l'Informatique. Je vous souhaite plein succès dans l'exercice de ce mandat." (Applaudissements).

ooo

5. Comptes 2012 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Le Président relève que le Conseil général est simplement appelé à prendre acte des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Séance du 24 juin 2013

Discussion générale

Rapport de la Commission
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"Contrairement à l'année dernière où le rapport sur les comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg avait suscité une vive inquiétude, cette année cette thématique n'a fait l'objet que d'une brève discussion au sein de notre Commission. En effet, les comptes 2012 ont enregistré des résultats plutôt encourageants à court terme. Il faut également rappeler que la Caisse se situe désormais dans le contexte de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2014, du nouveau plan de prévoyance décidé par le Conseil général au début de cette année.

Les indicateurs de performance 2012 des comptes de la CPPVF sont bien meilleurs que ceux de l'année précédente et cela est également vrai pour l'ensemble du secteur. Il faut cependant relever que la performance globale, qui se situe à 12,6%, est supérieure à celle de l'indice du Credit Suisse des caisses de pension qui se situe, lui, à 7,21%. Cet excellent résultat est dû à la bonne santé des marchés financiers et au bon rendement des immeubles. Sur ce dernier point, notre Commission a salué l'adoption d'une nouvelle méthode de calcul de la valeur des immeubles, tel que cela avait été recommandé par les experts. Cette nouvelle méthode a permis, d'une part, de revaloriser ces immeubles et d'améliorer la stabilité de leur valeur, d'autre part.

La Commission a pris note de la croissance des engagements pour les rentiers qui est le reflet de la démographie de la Caisse. Cet aspect a d'ailleurs été pris en compte dans le cadre du nouveau plan de prévoyance. Sur ces quelques remarques, la Commission financière vous invite à prendre acte des comptes 2012 de la CPPVF."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président de la CPPVF, déclare ce qui suit:

"A la suite du rapport très bref, mais très complet de la Présidente de la Commission financière, je n'ajouterai pas grand-chose, si ce n'est que les rendements des placements sont liés également à des choix d'allocation stratégique et que, conformément à ce que nous avons dit dans des périodes moins favorables, ces rendements sur le long terme sont meilleurs que ceux qui nous ont été présentés dans le cadre d'allocation de banques particulières. Dans ce sens-là, nous nous réjouissons de ce résultat. Sachez également que, en fonction des nouveaux statuts, le comité travaille à l'élaboration non seulement de son règlement mais également sur le choix, si nécessaire, d'une nouvelle allocation stratégique en fonction de la modification du placement de l'ensemble de sa fortune. Je vous invite, comme la Commission financière l'a fait, à prendre acte de ces résultats."

Rapport du groupe DC/VL

Mme Sandra Daguet (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral a pris acte des comptes 2012 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Il salue notamment la légère augmentation du taux de couverture. Nous souhaitons à la CPPVF de nouvelles bonnes années sur les marchés financiers et nous nous réjouissons de voir le taux de couverture de la

Séance du 24 juin 2013

Comptes 2012 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Caisse continuer son ascension dès l'année prochaine, suite à l'entrée en vigueur du plan d'assainissement."

Rapport du groupe UDC

M. Pascal Wicht (UDC) fait la déclaration ci-après:

"Vous le savez, c'est toujours avec un très grand intérêt que le groupe UDC se penche sur les comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Les problèmes récurrents de cette institution ainsi que le poids financier que celle-ci représente pour notre Commune en font une épée Damoclès que nous nous devons de surveiller avec la plus grande vigilance. Une lecture superficielle des comptes 2012 de la CPPVF pourraient nous inciter à croire que la Caisse, après des années de difficulté, est en passe de retrouver des jours meilleurs. Nous pourrions ainsi croire que les objectifs légaux en termes de taux de couverture seront atteints et peut-être même plus vite que les estimations les plus optimistes. Pensez donc! Une performance globale de 12,6%, supérieure de plus d'un tiers à l'indice du Credit Suisse, d'excellents résultats également sur la fortune mobilière, là aussi supérieure aux indices de référence, mieux encore des placements immobiliers, nous laissent plus de 20% de rendement, ce qui est évidemment énorme. Oui, nous pourrions le croire si, et seulement si, nous nous arrêtons à une lecture superficielle du rapport qui nous est soumis aujourd'hui. Malheureusement, la situation n'est pas aussi rose que ce que l'on pourrait croire de prime abord. En effet, de même qu'il en est année après année pour les comptes de la Commune, le Conseil communal nous offre des chiffres qui, si ils ne sont pas objectivement faux, n'en sont pas moins trompeurs. Comme pour les comptes de la Ville, les résultats sont très largement enjolivés par des opérations extraordinaires. Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, il s'agit de changements dans les principes comptables et d'un apport lié à des travaux de rénovation des cuisines des Kybourg. Il eut été fort intéressant de connaître, à titre de comparaison, les chiffres clés avant ces opérations extraordinaires: découverts du bilan, degré de couverture, degré d'équilibre. Aussi, je pose la question: le Conseil communal est-il en mesure de nous indiquer ces chiffres ce soir?"

De toute évidence, au vu de ces considérations, nous devons nous garder d'afficher une satisfaction ou un optimisme exagérés. Je parlais tout à l'heure d'une épée de Damoclès, force est de constater que malgré les comptes joliment arrangés qui nous sont présentés, celle-ci continue à pendre au-dessus de nos têtes, suspendue, tel non pas le pont de la Poya par de solides câbles d'aciers, mais encore et toujours par un modeste crin qui n'a gagné en solidité qu'en apparence. C'est avec ces considérations que le groupe UDC prend acte des comptes 2012 de la CPPVF."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) fait la déclaration ci-après:

"Le groupe libéral-radical a examiné les comptes de la Caisse de pension qui présentent un degré de couverture de 50,74%, en progression de 3,51%, ce qui permet de réduire la garantie de la Commune de près de 27,9 millions de francs. L'embellie sur les marchés financiers, ainsi que la nouvelle technique de valorisation des immeubles demandées par les experts actuaires ont permis de dépasser l'indice de référence de quelques 39%. C'est bien la dernière année que nous vivons sous un régime de sous-couverture aussi marquée, puisque dès le 1^{er} janvier 2014, nous bénéficierons des nouvelles dispositions que nous avons votées ce

Séance du 24 juin 2013

Comptes 2012 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Rapport du groupe socialiste

printemps. Vous me permettrez à la fin de paraphraser Letizia Bonaparte, mère de Napoléon I: 'pourvu que ça dure!'"

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"Le groupe socialiste a examiné attentivement le rapport du Conseil communal du 13 mai 2013 concernant les Comptes 2012 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF).

Bien que la Caisse ait gagné 3,51 points par rapport à son taux de couverture en 2012, la situation de la Caisse reste préoccupante. Les anciennes règles du jeu seront encore applicables jusqu'à l'introduction des nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2014.

A la lecture des comptes 2012, notre groupe constate une bonne performance des placements et remarque aussi une croissance significative des engagements pour les rentiers, ce qui reflète la démographie de la Caisse, comme l'a relevé Mme la Présidente de la Commission financière.

Nous sommes conscients que l'allongement de l'espérance de vie implique des obligations. Toutefois, ce problème dépasse notre Parlement, tout particulièrement à l'heure où le Conseil fédéral prévoit une réforme en profondeur du régime des retraites. Il est indéniable que le 2^{ème} pilier de la prévoyance professionnelle est confronté à des défis importants. Il est soumis aux pressions des marchés financiers et doit faire face à une baisse constante des taux d'intérêt et à l'allongement de l'espérance de vie.

Le groupe socialiste propose que, lors du refinancement de la Caisse, dès le 1^{er} janvier 2014, les nouveaux apports en capitaux prennent en compte, non seulement des critères économiques, mais également des critères éthiques, en choisissant des entreprises qui respectent des critères de durabilité, c'est-à-dire qui prennent en compte les dimensions suivantes:

- *l'environnement;*
- *le bien-être collectif de la société;*
- *les conditions de travail;*
- *la gouvernance d'entreprise;*
- *l'analyse exhaustive des produits.*

Notre groupe prend l'exemple de Swisscanto qui définit ces critères et qui démontre clairement qu'en investissant de manière responsable, les objectifs de rendement deviennent plus intéressants sur le long terme. Nous sommes persuadés qu'il est opportun d'affecter un certain montant dans des placements durables et demandons au Conseil communal d'en tenir compte dans sa stratégie d'allocation d'actifs(ALM) dès le 1^{er} janvier 2014.

Le groupe socialiste prend acte des comptes 2012 de la CPPVF."

Séance du 24 juin 2013

Rapport du groupe chrétien-social

M. Maurice Page (PCS) fait la déclaration ci-après:

"Ce message nous rappelle deux choses toutes simples qu'il n'est pas inutile de rappeler et qui sont importantes. Une caisse de pension repose sur deux aspects:

1. *l'aspect structurel qui a été réglé ce printemps en adoptant une nouvelle réglementation qui sera applicable dès l'année prochaine;*
2. *l'aspect conjoncturel démontré par les comptes 2012.*

La conjoncture est par définition fluctuante, variable, et parfois même assez aléatoire. Après plusieurs mauvaises années, on se retrouve en 2012 dans une bonne année 'pourvu que ça dure!', comme l'a dit Mme M.-C. Dorand."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président de la CPPVF, s'exprime comme suit:

"A ce qui vient d'être dit, j'aimerais ajouter quelques commentaires. A l'attention de Mme S. Daguet et de son groupe, il ne faudra pas oublier que l'année prochaine, si les règles du jeu vont changer en fonction de ce qui a été décidé au début de cette année, l'année 2013 va encore obéir aux anciennes règles du jeu. Ces dernières reposent non seulement sur une conjoncture qui est heureusement positive concernant nos placements financiers et nos placements immobiliers, mais c'est aussi l'accroissement relativement important des engagements de la Caisse envers ces nouveaux assurés. Les corrections apportées n'entreront en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2014 et n'auront un effet structurel qu'à partir de cette date.

M. P. Wicht, au nom du groupe UDC, vous exprimez une antienne bien connue, reportant les piètres résultats de la Caisse sur la responsabilité du Conseil communal et qualifiant les bons résultats de trompeurs. Tout de même, permettez que j'intervienne à ce sujet, si ces chiffres vous semblent trompeurs, c'est qu'ils représentent une situation au 31 décembre d'une année et sont une photographie d'un instant donné, mais ils ne sont pas trompeurs dans la mesure où ils ont été acceptés par la fiduciaire, par des experts agréés et donc observent certaines règles. Plus sérieusement, si vous mettez en évidence que les rendements immobiliers sont extraordinaires cette année et que cela est lié à une opération unique, je vous rappelle que pour placer les éléments de cette opération unique, il a fallu renoncer à des rendements. Pour preuve, l'année dernière le rendement des placements immobiliers ne s'est élevé qu'à 3,55 %, en fonction des éléments qui nous ont rapportés un peu plus cette année et en une seule fois. Nous retrouvons des rendements qui sont enfin à la hauteur de nos espérances.

Je tiens à relever la citation de Mme M.-C. Dorand et préciser qu'effectivement ça a duré plusieurs années.

Pour répondre aux remarques de Mme A. Sidi Nur Mangway, je tiens à relever que malgré les règles du jeu encore en vigueur cette année, la situation est meilleure. Ayant combattu à vos côtés au mois de janvier de cette année ces règles du jeu qui nous étaient imposées notamment au niveau structurel, nous ne pouvons qu'espérer que cette situation va progresser. Vous avez évoqué des placements éthiques, sachez

Séance du 24 juin 2013

Comptes 2012 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

alors que depuis plusieurs années, la CPPVF a adhéré à la fondation ETHOS qui nous permet d'appliquer déjà sur l'ensemble de nos placements ces préoccupations d'ordre éthique.

Je tiens également à rappeler que dorénavant ce n'est pas le Conseil communal qui sera responsable de la gestion de la CPPVF, mais qu'elle incombera à son comité dont la composition est paritaire.

Les propos de M. M. Page ont mis en évidence à la fois les aspects structurels et conjoncturels et il appartient au comité de la CPPVF que ces deux aspects puissent évoluer en fonction des futurs changements qui vont être opérés dans le cadre de la révision fédérale du deuxième pilier."

Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2012 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, tels que présentés.

ooo

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° V (ancienne proposition n°7) de M. Hans Werhonig (UDC) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal la présentation au Conseil général des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg durant le premier trimestre de l'année suivant l'exercice, ainsi que celle des comptes semestriels lors du troisième trimestre de l'année en cours

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président de la CPPVF, résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° V, ancienne proposition no 7, de M. H. Werhonig et de 16 cosignataires lui demandant la présentation au Conseil général des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg durant le premier trimestre de l'année suivant l'exercice, ainsi que celle des comptes semestriels lors du troisième trimestre de l'exercice en cours.

Réponse du Conseil communal

Contraintes de calendrier

Le comité de la Caisse ne peut approuver les comptes qu'après un processus de bouclage long et complexe, impliquant de multiples acteurs, et dont les principales étapes sont décrites dans le schéma annexé^{}. Cette décision est prise durant le deuxième trimestre.*

Une fois les comptes approuvés par le comité, un rapport est établi à l'attention du Conseil Communal qui, à son tour, produira un rapport pour le Conseil général.

Les délais requis par la loi, ainsi que le calendrier des séances du Conseil général ne permettent pas toujours de lui présenter les comptes durant le premier semestre. Dans un tel cas, cette présentation est, de fait, reportée à l'automne.

L'administration de la Caisse s'efforce de réduire le temps de toutes ces opérations; elle en veut pour preuve l'anticipation de certains

^{*} à disposition sur demande au Secrétariat du Conseil général

Séance du 24 juin 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° V (ancienne proposition n°7) de M. Hans Werhonig (UDC) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal la présentation au Conseil général des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg durant le premier trimestre de l'année suivant l'exercice, ainsi que celle des comptes semestriels lors du troisième trimestre de l'année en cours (suite)

contrôles des réviseurs, qui ont déjà lieu au début février, ce qui allège la révision finale. Mais des délais plus courts ne sont tout simplement pas réalistes ou nécessiteraient des ressources supplémentaires, générant des coûts additionnels.

Pertinence de l'information

Le Conseil communal comprend le désir d'information du Conseil général. Mais force est de constater que l'objet de cette communication n'est pas entièrement disponible. Certes, une part de celui-ci est disponible en permanence, mais pour le reste, ce sont des informations dont la valeur immédiate n'est, soit pas significative et doit être corrigée, soit, simplement non disponible et devrait alors être estimée.

Ainsi à titre d'exemple, la facturation relative à certains postes de charges des immeubles se fait sur une base annuelle, parfois en début d'année, parfois en fin d'année. Toutes ces données devraient être corrigées avant de permettre de calculer une valeur des immeubles. Il en est de même de certains frais traités par le Global custody.

Or, pour une vision correcte et pertinente, il faudrait un ensemble d'informations complet, cohérent et consolidé. Tenter cet exercice en cours d'année constitue un travail supplémentaire conséquent alors que le résultat obtenu ne serait qu'approximatif.

Par ailleurs, une fois de tels résultats obtenus, il ne pourra qu'en être pris acte. En effet, l'évolution des chiffres de la Caisse de prévoyance ne dépend pas de décisions à court terme. Pour ce qui est des résultats financiers, ils dépendent des résultats de ces marchés et les résultats de la Caisse sont globalement en phase avec eux. Pour ce qui est de l'évolution des engagements au passif du bilan, elle dépend de l'état démographique des assurés et des rentiers de la Caisse. Là encore, il n'y a pas d'influence possible à court terme.

Travail et compétence du comité

Les indicateurs et données nécessaires à la réalisation des tâches du comité sont à sa disposition et lui permettent d'accomplir son travail. Il a les compétences et les connaissances indispensables à leur interprétation. Ces données appartiennent à sa sphère de compétences et ne peuvent pas être transmises telles quelles.

Conclusion

Le temps nécessaire au bouclage des comptes ne permet pas d'en disposer avant le deuxième trimestre. Le Conseil communal s'efforcera de les mettre à disposition du Conseil général durant ce même trimestre, mais les délais légaux et le calendrier des séances risquent de contrarier cette intention.

Quant à un bouclage semestriel, cette idée doit être abandonnée, car peu réaliste et nécessitant des travaux supplémentaires importants; il n'apporte aucune valeur ajoutée et de surcroît sans utilité autre qu'informative pour le Conseil général. Tous les bilans qui devraient être effectués sur tous les placements financiers et les opérations auprès des banques seraient extrêmement compliqués.

Séance du 24 juin 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° V (ancienne proposition n°7) de M. Hans Werhonig (UDC) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal la présentation au Conseil général des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg durant le premier trimestre de l'année suivant l'exercice, ainsi que celle des comptes semestriels lors du troisième trimestre de l'année en cours (suite)

Les frais supplémentaires qu'impliquerait la satisfaction de cette demande vont à l'encontre des efforts de réduction de coûts attendus des caisses de pension."

M. Hans Werhonig (UDC) se déclare très content que les comptes 2012 de la CPPVF aient été bouclés cette année déjà au mois de mai.

"C'est un progrès et j'exprime mes compliments au Conseil communal (ndlr: au comité de la CPPVF) pour cet effort. J'accepte aussi l'explication selon laquelle un second bouclement des comptes à la moitié de l'année n'est pas possible, mais au lieu des comptes formels pour la première moitié de l'année on pourrait imaginer un rapport informel basé sur les chiffres journaliers disponibles en un clic de souris sur internet et complété par des estimations. Ce serait un procédé simple et facile qui satisferait le Conseil général."

Dans la réponse du Conseil communal, j'ai noté les mots suivants: '[...] les travaux supplémentaires [...] n'apporte[nt] aucune valeur ajoutée et [sont] de surcroît sans utilité autre qu'informatrice pour le Conseil général.' Mais, c'est exactement là que se situe l'enjeu: un conseil général bien informé est une valeur ajoutée pour la survie de la CPPVF, je vous prie de ne pas l'oublier."

Le postulat n° V est ainsi liquidé.

ooo

7. Décision quant à la transmission

A. DE LA PROPOSITION

- n° 10 de MM. Diego Frieden (PCS) et Jean-Pierre Wolhauser (PLR), ainsi que de 22 cosignataires, demandant au Conseil communal la création d'une commission spéciale pour l'étude d'un nouveau logo officiel de la Ville de Fribourg

Le Président précise ce qui suit:

"En séance du 3 juin 2013, le Bureau a examiné la qualification de cet objet. Il est arrivé à la conclusion qu'il s'agit d'un postulat, dans la mesure où nous nous trouvons ici dans un domaine relevant manifestement de la compétence du Conseil communal. Les auteurs peuvent-ils se rallier à cette qualification?"

M. Diego Frieden (PCS) déclare ce qui suit:

"Veuillez excuser le tout jeune Conseiller général que je suis pour son inexpérience. L'erreur commise dans la forme de transmission de cette proposition qui concerne un point néanmoins très important. C'est la raison pour laquelle en ayant au préalable discuté avec le second auteur, je vais suivre cette recommandation."

La proposition n° 10 est ainsi liquidée.

Séance du 24 juin 2013

Décision quant à la transmission (suite)

B. DES POSTULATS

- n° 84 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), ainsi que de 12 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures pour que chaque installation dotée d'un système de vidéosurveillance soit clairement signalée dès l'entrée du bâtiment

Le Président précise en ces termes:

"Lors de la séance du lundi 3 juin 2013, le Bureau a accepté la recevabilité et la qualification des postulats déposés lors des dernières séances du Conseil général. Il faut toutefois noter que le Conseil communal n'a pu émettre d'avis sur la recevabilité et la qualification de ces postulats, car il n'a siégé qu'en date du 4 juin 2013.

Ainsi, concernant le postulat n° 84, la Direction de la Police locale a produit un rapport datant du 6 juin 2013 à l'attention du Conseil communal qualifiant ledit postulat comme irrecevable. Il a été proposé à ses auteurs d'en modifier le texte, afin de le rendre recevable. Les postulants peuvent-ils se rallier à cette proposition?"

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) donne son accord sur la manière de procéder.

Le postulat n° 84 est ainsi liquidé.

- n° 85 de M. Laurent Dietrich (DC/VL), au nom du groupe DC/VL, et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal un bilan intermédiaire concernant la politique de stationnement sur le territoire communal

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

Il informe que le Conseil communal accepte également la transmission, pour étude, des postulats n° 86 à 94.

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'exprime en ces termes:

"J'aimerais relever deux ou trois points contenus dans ce postulat, afin de les éclaircir. La situation des places de parc en ville de Fribourg est préoccupante et l'insatisfaction grande. On le comprendrait à moins: la politique de stationnement de la ville de Fribourg remonte à vingt ans. Depuis, un seul bilan intermédiaire a été effectué sans adaptation majeure. Les chiffres sont plus que dépassés et les nombreux projets ont vu le jour. Un niveau bilan intermédiaire est impératif. C'est l'objet de la première demande.

Concernant les places de parc en tant que telles, force est de constater qu'elles ont fortement diminuées. Dans quelle proportion? Dans quelle proportion se répartissent-elles entre le secteur public et le secteur privé, payantes ou gratuites, proches des commerces et des habitations, ce que demande le deuxième point, ainsi que la mise en place d'une projection à cinq, dix et vingt ans, afin d'établir une vision de cette problématique dans le futur.

Séance du 24 juin 2013

Décision quant à la transmission (suite)

Une fois cette base établie, posons-nous la question si nous remplissons les objectifs fixés et les défis qui se présenteront. Le groupe PDC demande dans son troisième point une révision des objectifs, ainsi qu'un catalogue de mesures claires selon un calendrier prédéfini. Il faudra ainsi tenir compte, notamment:

- *des prochaines étapes de la piétonisation de la ville de Fribourg;*
- *des mesures d'accompagnement du pont de la Poya et des prochains projets de construction (blueFACTORY, par ex.).*

Enfin, une communication accrue envers les parties prenantes est impérative. On pense tout d'abord aux usagers des commerces, des habitations, toujours selon les objectifs cités dans la politique communale actuelle en y incluant les meilleures possibilités de parking à disposition, afin d'accéder le plus vite possible et par le chemin le plus court aux places de parc à disposition. Mais aussi à la population générale, aux médias, à l'agglomération, aux conseillers généraux et j'en passe. Un plan de communication est nécessaire, c'est le quatrième objet.

J'aimerais soulever trois sujets sensibles:

1. *les mesures d'accompagnement du pont de la Poya aggravent la situation en supprimant encore davantage de places de parc, réduisant l'accessibilité aux commerces, en contradiction avec la politique de stationnement actuelle;*
2. *les rues piétonnes impliquent des parkings à l'entrée, comme on peut le constater dans toutes les villes suisses qui ont des rues piétonnes. Je pense notamment au parking de la Grenette, dont nous entendons qu'il devrait être agrandi, au parking se situant en haut de la route Neuve, dont nous n'avons plus de nouvelles, et au parking de l'avenue Joseph-Piller qui est actuellement très restreint au public. Où en sont ces projets? Seront-ils suffisant pour remplir les objectifs? Quel est l'engagement de la Ville dans ce domaine? Pas d'information à ce sujet, alors que le problème est quotidien.*
3. *L'installation des 'park & bus' aux alentours de la commune a bien été constatée, conformément à la politique de stationnement prévue, mais il est évident que cela ne résout pas les objectifs de proximité des commerces et des habitations. C'est d'autant plus, que les personnes ayant les moyens de louer une place privée au centre ne s'en privent pas, les petites gens trinquent rendant le système déséquilibré sur le plan social.*

Vous constatez comme moi que la situation est urgente, si la ville de Fribourg veut une amélioration durable du stationnement. C'est un signal fort que nous donnons, dès lors le groupe PDC vous recommande d'accepter la transmission de ce postulat."

M. Christoph Allenspach (PS) tient les propos suivants:

"Le groupe socialiste soutient la transmission de ce postulat, mais, en partie pour d'autres raisons que celles énoncées par le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral. Nous sommes intéressés par la réalisation des points 1 et 2 concernant la demande de bilan intermédiaire dans la

Séance du 24 juin 2013

Décision quant à la transmission (suite)

politique de stationnement: actualisation des chiffres concernant le nombre de places de stationnement en ville.

Par contre, nous ne comprenons pas votre argumentation. Vous demandez une enquête, mais vous connaissez visiblement déjà les réponses. Je ne pensais pas que la diminution du nombre de places de stationnement était connue ou officielle ces dernières années. Nous ne sommes pas d'accord avec votre affirmation prétendant que les mesures d'accompagnement du pont de la Poya aggraverait la situation du stationnement. Une lecture attentive du message informe que 60 places sont supprimées à l'avenue Général-Guisan sans être remplacées. Toutefois, à cet endroit, peu de gens sont touchés.

Pour nous, le problème de base repose sur l'afflux quotidien du trafic motorisé privé et pendulaire, qui devrait continuer à croître, et qui semble occuper une bonne partie des places de parc privées. Le dernier comptage en dénombre près de 22'000. Sachant qu'en ville, un ménage sur deux possède une voiture, on peut imaginer que ces places de parc privées sont occupées par des pendulaires. Je n'ai pas de preuve, mais il semblerait aussi que la plupart de ces places sont louées, contrairement à l'affectation donnée lors du permis de construire.

Pour finir, nous constatons que le bilan demandé pourrait dévoiler une réalité beaucoup plus complexe des problèmes liés au stationnement. Ceci pourrait inciter le Conseil communal à ajuster sa politique de stationnement, mais peut-être de manière différente que celle envisagée par le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral."

Mme Christa Mutter (Verts) prend la parole en ces termes:

"Permettez-moi d'exprimer ma surprise quant à la recevabilité de ce postulat. Le Bureau a déclaré irrecevable la proposition de MM. D. Frieden et J.-P. Wolhauser en leurs demandant de redéposer leur texte sous forme de postulat, au lieu d'en changer simplement l'intitulé. Pour une formulation de détail, il a également demandé le retrait du postulat n° 84 et a proposé le dépôt d'un nouveau, alors qu'on aurait pu corriger oralement le texte dans le cadre d'une autre séance.

M. L. Dietrich dépose un postulat qui demande dans un premier point un bilan intermédiaire sur le stationnement, objet qu'on aurait pu soutenir, mais qui cache ses véritables intentions: il ne demande rien de moins que le changement des objectifs de la politique de stationnement. Il ne s'agit en effet pas que la demande d'un simple rapport sur le bilan intermédiaire, mais il s'agit bien d'un postulat qui cache une ribambelle de demandes appuyée par des affirmations erronées, sur lesquelles je ne vais pas m'attarder (sur le nombre de places de parc en ville) et demande aussi des choses qui ne sont même pas du ressort de la Ville, mais de l'Agglo. Il est donc difficile d'accepter un postulat avec lequel on est d'accord sur le premier point (obtenir de meilleures statistiques), mais absolument pas d'accord sur les points 3, 4 et 5 qui demandent une augmentation des places de parc. Je pense donc que c'est un cas où il manque une certaine unité de matière et une certaine transparence dans le contenu du texte. J'estime que le Bureau aurait pu l'examiner de manière aussi perspicace que les autres postulats traités ce soir. Par prudence je propose de refuser la transmission de ce postulat."

Séance du 24 juin 2013

Décision quant à la Vote
transmission (suite)

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 85 de M. Laurent Dietrich, au nom du groupe DC/VL, et de 25 cosignataires.

- n° 86 de M. Hans Werhonig (UDC) demandant au Conseil communal de prendre des mesures pour mieux dissocier la fonction de secrétaire du Conseil général de l'Exécutif

M. Hans Werhonig (UDC) s'exprime comme suit:

"La séparation des pouvoirs est un élément incontournable de notre démocratie moderne. La constitution du canton de Fribourg est très claire sur ce sujet. Art. 85, 'die Organisation der Behörden richtet sich nach dem Grundsatz der Gewaltenteilung.' Or, tel n'est pas le cas actuellement. Mon postulat vise à donner au poste de secrétaire du Conseil général une autonomie substantielle des pouvoirs exécutifs communaux, dans le but ultime d'une séparation totale.

Le ou la secrétaire du Conseil général se trouve aujourd'hui dans un conflit grave entre sa loyauté envers le Conseil général et son encadrement hiérarchique et disciplinaire par le Conseil communal et ses organes."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 86 de M. Hans Werhonig.

- n° 87 de Mme Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS), et de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Maria Helena Molliet (PS), Elisabeth Reber Jung (PS) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal un récapitulatif des offres concernant la vie de famille en ville de Fribourg sur le site internet de la Ville

Mme Marine Jordan (PS) présente les enjeux de ce texte comme suit:

"L'idée est de mettre un lien sur la page principale du site de la Ville de Fribourg: un onglet 'famille' permettrait de répertorier d'une part les organismes institutionnels s'occupant des questions familiales et d'autre part, l'ensemble des activités familiales, culturelles et sportives au sens large. Un accès facilité à ces informations serait destiné autant aux familles qui habitent la ville qu'aux touristes, permettant ainsi une promotion efficace de la ville de Fribourg. Afin de ne pas engager de frais démesurés, nous proposons que la mise en œuvre de cet espace virtuel consacré à la vie familiale de la ville de Fribourg soit confiée éventuellement à un stagiaire engagé par la Ville pour ce mandat."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 87 de Mme Marine Jordan, de M. Martin Kuhn et de Mmes Lise-Marie Graden, Maria Helena Molliet, Elisabeth Reber Jung et Andrea Burgener Woeffray, ainsi que de 14 cosignataires.

Séance du 24 juin 2013

Décision quant à la transmission (suite)

- n° 88 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Pierre Marchioni (UDC), ainsi que de 43 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur l'utilisation du chemin du Palatinat entre la route de Grandfey et la Porte de Morat par des piétons et des cyclistes en parallèle à l'ouverture du pont de la Poya

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) tient les propos suivants:

"Je tiens tout d'abord à remercier les 43 cosignataires qui soutiennent ce postulat. Comme vous avez pu le constater lors de la visite du pont de la Poya du 27 avril 2013, le chemin pittoresque du Palatinat qui comporte deux parties, servira de voie d'accès et de sortie aux piétons et aux cyclistes qui emprunteront le nouveau pont. Dans sa partie inférieure, le chemin du Palatinat est utilisé comme espace récréatif par des familles ou des personnes accompagnant des enfants en bas âge. Vu la forte pente pour rallier la route de Grandfey, les postulants estiment nécessaire que l'utilisation accrue de ce chemin par les piétons et les cyclistes en relation avec l'utilisation du futur pont de la Poya soit étudiée par la Commune sous divers aspects: cohabitation, signalisation, marquage au sol, aménagement d'une zone protégée pour les familles et personnes accompagnant des enfants en bas âge sur la partie inférieure.

Pour cette raison, nous vous prions de voter la transmission de ce postulat au Conseil communal."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 88 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et Pierre Marchioni, ainsi que de 43 cosignataires.

- n° 89 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS), et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal un rapport sur les centres d'animation socioculturelle (CAS) de Fribourg

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) présente le postulat ainsi:

"Le Conseil communal a conclu un contrat de prestations avec l'association REPER pour la gestion des centres socioculturels. C'est une bonne chose. Le groupe socialiste soutient l'existence de ce centre qui joue un rôle important pour la cohésion sociale. Le Conseil communal a donc raison de soutenir ces centres d'animation socioculturelle par des montants importants. Par notre postulat, nous demandons cependant plus d'informations sur ces CAS, car le rapport annuel nous laisse vraiment sur notre faim. Nous n'y trouvons que quelques lignes, dont celles qui nous renvoient sur le site de REPER. Sur la page du site de REPER, la prestation des CAS est trop brièvement expliquée. C'est pourquoi nous demandons un rapport comprenant la vision, la mission, les objectifs et les mesures pour les atteindre, ainsi que des renseignements sur le financement de ce centre."

Séance du 24 juin 2013

Décision quant à la Vote
transmission (suite)

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 89 de Mmes Andrea Burgener Woeffray, Lise-Marie Graden, Marine Jordan, de M. Martin Kuhn, et de Mmes Maria Helena Molliet et Elisabeth Reber Jung, ainsi que de 26 cosignataires.

- n° 90 de MM. Claude Schenker (DC/VL) et François Miche (PS), ainsi que de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude pour des économies substantielles en matière de publication d'offres d'emploi

M. Claude Schenker (DC/VL) tient les propos suivants:

"Les auteurs du postulat ont remarqué, à plusieurs reprises ces derniers mois dans la presse, que la Ville se payait de très grands espaces publicitaires pour ses offres d'emploi. Il est même arrivé que plusieurs offres, aussi grandes les unes que les autres, soient publiées dans le même journal. Un jour, j'ai même vu juste à côté d'une telle annonce de la Ville pour un poste vacant que le Canton de Fribourg offrait cinq postes vacants dans un espace deux fois plus petit. J'en conclus que sur une année il y a des milliers voire des dizaines de milliers de francs à économiser. Bien sûr, nous ne voulons pas que la Ville soit empêchée, si nécessaire, d'acheter un espace plus grand pour un poste qui l'exigerait vraiment. Mais nous sommes persuadés que, dans la plupart des cas, le descriptif du poste peut être résumé et qu'un renvoi peut être indiqué sur le site internet pour les détails, sans que cela réduise l'efficacité de l'annonce. Merci de soutenir la transmission de ce postulat qui, pour une fois, propose des économies substantielles."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 90 de MM. Claude Schenker et François Miche, ainsi que de 33 cosignataires.

- n° 91 de M. Vincent Jacquat (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 23 cosignataires demandant au Conseil communal la création d'une commission des affaires économiques

M. Jérôme Magnin (PLR) prend la parole en ces termes:

"D'après nos constatations, les milieux économiques peinent à faire entendre leur voix au niveau communal, alors même qu'ils sont les acteurs primordiaux du développement de la ville. Nous relevons également que d'autres parties du canton au cours de la dernière décennie ont connu des implantations d'entreprises en nombre plus important qu'à Fribourg. Le groupe libéral-radical demande au Conseil communal d'étudier la création d'une commission économique avec voix consultative qui sera chargée de préavisier divers objets communaux, notamment en matière d'aménagement, de formalité administrative, d'informatique, de mobilité ou de fiscalité. Nous suggérons que les membres de la commission proviennent des milieux concernés, qu'ils représentent autant que possible les petites et moyennes entreprises, les indépendants et les grandes entreprises."

Séance du 24 juin 2013

Décision quant à la transmission (suite)

La commission créera un contact étroit avec ces milieux. Elle mesurera l'impact économique de certaines situations et projets, afin de pouvoir anticiper les crises, éviter des délocalisations et poser enfin des conditions cadres favorables à l'extension du tissu économique. Ceux qui font l'économie, font des emplois et des rentrées fiscales. Ils forment l'attractivité économique de la ville et contribuent ainsi grandement à la qualité de vie de la cité. La Commission leur donnera la parole et permettra au Conseil communal de veiller au mieux aux intérêts économiques locaux et renforcera à terme la réalisation d'un centre cantonal fort."

M. Laurent Moschini (PS) déclare ce qui suit:

"Le groupe socialiste s'oppose à la transmission de ce postulat. Nous ne voyons pas l'utilité de la création d'une telle commission, dès lors aucune raison ne la justifie. Vous savez bien que la promotion économique relève exclusivement de l'Agglo. Nous ne voyons pas, dans une telle configuration, la place que pourrait occuper une commission communale des affaires économiques. Quelle pourrait être sa marge de manœuvre, dans le cadre d'une promotion économique qu'on a souhaitée plus performante en la faisant porter par l'Agglo?"

Vote

Le Conseil général refuse, par 34 voix contre 33 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 91 de M. Vincent Jacquat, au nom du groupe libéral-radical, et de 23 cosignataires.

- n° 92 de Mme Christa Mutter (Verts) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal un concept de qualité des installations dans l'espace public et du mobilier urbain

Mme Christa Mutter (Verts) tient les propos suivants:

"La qualité urbaine et la qualité de vie dans une ville se mesurent à l'effort que celle-ci fait pour soigner les détails de son aménagement. Les éléments urbains, tels que les arrêts de bus, les terrasses des cafés, la signalétique pour les piétons ou les sorties aménagées pour les escaliers roulants particulièrement visibles en ville de Fribourg, mettent en valeur le soin à apporter aux détails urbanistiques. Ceux-ci démontrent également de l'intérêt que les autorités portent à l'environnement bâti. Or, à Fribourg, nous constatons ces dernières années une dégradation de cet intérêt, reflétée par un manque d'unité et d'attention à ces éléments qui nous entourent et que nous utilisons tous les jours. En ville de Fribourg, ces derniers temps, les usagers ont l'impression que l'élément le plus important de la vie publique sont les poubelles, visibles partout en une variété de couleurs, au milieu même du passage. Placer du mobilier de telle sorte sur les plus belles places n'améliore en rien la qualité de vie, sans tenir compte du manque de cohérence et de qualité dans le design. Nous souhaitons que le Conseil communal apporte dans son étude un concept préservant la qualité de l'environnement urbain et une ligne directrice d'un tel concept."

Séance du 24 juin 2013

Décision quant à la transmission (suite)

M. Christoph Allenspach (PS) déclare ce qui suit:

"Le groupe socialiste soutient la transmission de ce postulat, avec la remarque suivante: le rapport devrait se limiter au mobilier urbain et à la signalétique. L'aménagement des places concerne une autre thématique. Afin de définir une unité de matière dans ce postulat. Concernant le mobilier urbain, nous voulons porter l'attention sur le fait que des villes plus grandes que Fribourg disposent déjà à l'heure actuelle de cet outil. Leur contenu peut être trouvé sur leur site internet. Je cite juste 'le concept général du mobilier urbain' de la Ville de Genève oder das 'Grünbuch' der Stadt Zürich. Une étude à Fribourg devrait se baser sur ces autres concepts qui peuvent faciliter le travail et notamment limiter les frais. Le concept à Zurich a coûté 500'000 francs, montant qui n'est pas forcément lié à la taille de la ville, parce qu'un mobilier reste un mobilier, qu'il soit utilisé 500 ou 1000 fois. Cette étude devrait faire partie d'un concept des espaces publics, des paysages urbains du plan d'aménagement local."

Mme Christa Mutter (Verts) précise que le postulat ne concerne pas l'aménagement des places.

"Je préfère citer des villes qui sont à notre échelle, telles que Thoune, Lucerne et Zoug, villes qui disposent d'un concept similaire."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 92 de Mme Christa Mutter et de MM. Gilles Bourgarel et Rainer Weibel, ainsi que de 16 cosignataires.

- n° 93 de M. Raphaël Casazza (PLR), de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de M. Georges Rhally (DC/VL), ainsi que de 41 cosignataires, demandant au Conseil communal l'évaluation et l'augmentation du nombre de points de récolte des déchets, notamment dans les quartiers de la ville à forte densité de population

M. Raphaël Casazza (PLR) tient les propos suivants:

"Les points de récolte connaissent un succès grandissant, ce qui est en soi réjouissant. En effet, selon le rapport de gestion 2012, page 143, les 15 points de récolte de déchets de la ville sont de plus en plus fréquentés. Toutefois, certains points de récolte, notamment celui de la route du Comptoir dans le quartier de Pérolles, sont victimes de leur succès. Ils sont rapidement saturés et débordent régulièrement en raison de la forte augmentation de la population dans certains quartiers, dont celui précité. Par conséquent, il ressemble parfois à des 'mini Neigles' à ciel ouvert et en plein centre-ville. Ce résultat est en partie la conséquence du comportement des habitants des nouvelles constructions qui viennent en voiture d'un périmètre toujours plus lointain jusqu'au point de récolte pour y déposer leurs déchets dans des bennes ou par terre, à côté, lorsqu'elles débordent."

Nous saluons les efforts de la Ville et de l'Edilité, en particulier pour l'augmentation du nombre de poubelles en ville, afin de combattre le 'littering' et nous les invitons à poursuivre leurs démarches en menant une réflexion sur le nombre des points de récolte des déchets. Les postulants demandent au Conseil communal de faire une évaluation du

Séance du 24 juin 2013

Décision quant à la transmission (suite)

nombre des points du récolte et d'en augmenter rapidement le nombre en particulier dans le quartier de Péroles, permettant ainsi de contenir le trafic lié aux transports des déchets."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 93 de M. Raphaël Casazza, de Mme Béatrice Acklin Zimmermann et de M. Georges Rhally, ainsi que de 41 cosignataires

- n° 94 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant au Conseil communal la possibilité de proposer à la population (associations de quartier) l'utilisation de "palettes en plastique" pour du jardinage urbain

M. le Président informe que l'auteur de ce postulat souhaite le retirer.

Le postulat n° 94 est ainsi liquidé.

ooo

8. Divers

A. NOUVEAU POSTULATS

- n° 95 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 8 cosignataires demandant d'analyser la possibilité de mettre à disposition de la population des palettes pour du jardinage urbain

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après:

"Depuis quelques années, diverses expériences 'jardinage urbain avec des palettes' se sont développées en Suisse. L'idée de base est celle de petit 'potager en carré', où les habitants peuvent profiter de palettes remplies de terre pour cultiver des légumes, des petits fruits ou des fleurs.

A Genève, depuis une année, des palettes végétales sont disponibles pour jardinier en ville. A Bâle aussi, des palettes en bois sont mises à disposition par une association qui propose de cultiver toutes sortes de légumes juste devant la maison des personnes intéressées. (www.urbanagriculturebasel.ch).

A Sion et à Lausanne, un tel projet à été récemment mis en place. L'association qui gère le projet les 'incredible-edible', (www.incredible-edible.info) introduit aussi le concept de 'nourriture à partager': les végétaux qui poussent dans ces palettes peuvent être soignés et récoltés par toute personne intéressée (pratique utile pour résoudre le problème des absences, lors des départs en vacances notamment).

Par le présent postulat, nous demandons au Conseil communal, d'analyser la possibilité de mettre à disposition de la population des palettes pour du jardinage urbain. Le choix des palettes devra, à notre avis, répondre au minimum aux trois critères suivants: matériau exempt de

Séance du 24 juin 2013

Divers (suite)

matières polluantes, afin d'éviter la contamination de la terre, praticabilité de l'installation et bonne intégration dans le paysage et le mobilier urbain. Afin de faciliter la diffusion de ces 'jardins urbains', nous proposons à la Commune de collaborer activement avec les associations de quartier et de susciter leur éventuel soutien et intérêt. Par une information à la presse et dans le 1700, la Commune pourra ensuite faire connaître ce projet à la population."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 96 de M. Jean-Noël Gex (PLR) et de 32 cosignataires demandant d'étudier le soutien par l'acte à la Fondation Fribourg Cœur

M. Jean-Noël Gex (PLR) résume le postulat ci-après:

"Cette fondation privée, mais d'utilité publique, a pour but de mettre en place un réseau de premiers répondants formés à l'usage du massage cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur. La Commune devrait prévoir l'installation de défibrillateurs dans les locaux à forte fréquentation, telles que les salles de sports, notamment."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 43 cosignataires demandant le bétonnage de la chaussée aux arrêts de bus

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) résume le postulat ci-après:

"Plusieurs arrêts de bus ont leur chaussée déformée par le poids des véhicules qui s'arrêtent toujours au même endroit. Cela peut être dangereux pour les deux-roues qui utilisent ces arrêts comme piste cyclable (par exemple: boulevard de Pérolles, arrêt Pérolles, Charmettes, arrêt Guisan, etc.). Je demande au Conseil communal d'analyser tous ces endroits et de bétonner les plus marqués. Cela augmentera le confort des usagers des transports publics et surtout la sécurité des cyclistes."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 98 de M. Raphaël Casazza (PLR), de Mmes Marine Jordan (PS) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et de MM. Bernhard Altermatt (DC/VL) et François Ingold (Verts), ainsi que de 21 cosignataires, demandant le prolongement du congé paternité pour les employés de la Commune

M. Raphaël Casazza (PLR) résume le postulat ci-après:

"Les premières semaines après la naissance d'un enfant sont très intenses dans une famille. Dès lors, la présence du père dans cette période s'avère très utile pour accompagner la famille dans son nouveau rythme de vie."

Nous demandons au Conseil Communal d'étudier la possibilité d'augmenter la durée du congé paternité de trois jours (actuellement) à dix jours. Ceci permettrait également à la commune de Fribourg de ren-

Séance du 24 juin 2013

Divers (suite)

forcer l'attractivité de la ville en tant qu'employeur et de s'aligner sur la pratique en vigueur dans de nombreuses villes suisses (notamment Lausanne: 20 jours, Renens: 10, Genève: 20, Berne: 15), cantons (Fribourg, Vaud, Lucerne: 5 jours), les administrations et entreprises suisses (Migros, CFF, Swiss RE, Swisscom: 10 jours) toujours plus nombreuses.

Les coûts induits par cette mesure sont estimés entre 20'000 et 40'000 francs/an (hypothèse basse: 7 pères/année, hypothèse élevée: 14 pères/année). Le financement de cette mesure doit en principe être compensé dans d'autres postes au budget de la Commune à l'exception de l'éducation et/ou par une contribution de tous les employés communaux (environ 3 francs/mois/employé pour l'hypothèse basse ci-dessus)."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 99 de MM. Raphaël Casazza (PLR), Bernhard Altermatt (DC/VL) et Diego Frieden (PCS) et de Mmes Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et Marine Jordan (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant l'introduction d'une filière bilingue dès l'école enfantine

M. Raphaël Casazza (PLR) résume comme suit le postulat:

"Fribourg a la chance de compter parmi ses citoyens des personnes francophones et alémaniques. L'Université de Fribourg a compris l'importance de proposer des filières bilingues et en a fait un des atouts principaux pour attirer un grand nombre d'étudiant-e-s. Les classes bilingues proposées par les collèges de la ville rencontrent également un énorme succès.

L'introduction d'une filière bilingue dès l'école enfantine à Fribourg serait néanmoins un reflet de la réalité sociale et culturelle de la capitale cantonale et constituerait un atout très important pour renforcer l'attractivité de notre ville et de sa région située au cœur de la Suisse et à la frontière des langues. Des filières bilingues complètes existent déjà et rencontrent un succès grandissant dans plusieurs villes suisses dont: Bienne, Sion, Sierre ou Monthey et plusieurs évaluations en ont montré l'impact positif[†].

Au niveau cantonal, la Commission compétente du Grand Conseil discutera cet été la nouvelle loi scolaire qui sera vraisemblablement soumise au vote parlementaire avant la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Ce projet de loi prévoit notamment la possibilité pour les communes d'introduire des filières bilingues dès l'école enfantine avec le soutien du canton.

Dans un premier temps, nous demandons que le Conseil communal:

[†] Evaluation des enseignement/apprentissages bilingues en classes de 4ème primaire de Sierre, disponible sous <http://publications.irdp.relation.ch/ftp/1166515491018.pdf> (2001)

Evaluation de l'enseignement bilingue en Valais. Rapport final. Disponible sous <http://www.irdp.ch/publicat/textes/041.pdf>

Enseignement bilingue dans le district de Bienne: phase d'accompagnement. Disponible sous http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/direktion/organisation/generalsekretariat/bildungsplanung_un-d-evaluation/projetsencours/enseignementbilingue.html

Séance du 24 juin 2013

Divers (suite)

- *soutienne activement, au Grand Conseil et en dehors du parlement cantonal, cette nouvelle loi et notamment la possibilité d'introduire une filière bilingue dès l'école enfantine.*
- *entreprenne les démarches permettant d'obtenir un soutien financier de la part du canton pour la mise en œuvre rapide d'une filière bilingue durable dès l'école enfantine.*

Dans cette optique, nous demandons au Conseil Communal d'étudier la possibilité d'ouvrir rapidement une filière bilingue pilote à l'école enfantine dès la rentrée scolaire 2014.

Les conditions suivantes devront être respectées dans la mesure du possible:

- *La filière bilingue est ouverte à tous les enfants de la ville (sur une base volontaire) de la classe d'âge concernée.*
- *Si la demande devait dépasser le nombre de places disponibles, l'attribution des places se fera sur une base équitable, par exemple par tirage au sort et en respectant la diversité sociale de la population scolaire et du groupe de familles/parents intéressés (cf. à ce sujet la manière de procéder exemplaire mise en œuvre à Sierre).*
- *Les moyens nécessaires pour mettre sur pied ce projet pilote sont à prévoir au budget communal dès 2014 et devraient dans la mesure du possible être compensés (ou partiellement compensés) sur d'autres postes."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 100 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et de 39 cosignataires demandant d'étudier les horaires scolaires

M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) résume le postulat ci-après:

"Nous proposons d'étudier les horaires scolaires, afin d'améliorer et de diminuer les temps d'attente pour les élèves des écoles primaires. Nous demandons que le Conseil communal étudie les différentes possibilités de modification des horaires scolaires. L'objectif est de réduire au maximum les temps d'attente entre les différentes activités des élèves. Il s'agit des temps d'attente liés à l'arrivée des transports en commun et le début des cours de même qu'entre la fin des cours et le départ des transports en commun, à l'accueil, avant et après le 'Mittagstisch', aux devoirs surveillés, aux alternances, etc.

Il n'est pas possible de laisser les enfants de quatre à cinq ans plus de dix à quinze minutes seuls sans surveillance en ville."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 24 juin 2013

Divers (suite)

- n° 101 de MM. Diego Frieden (PCS), Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Bernhard Altermatt (DC/VL), ainsi que de 10 cosignataires, demandant la création d'une commission ad hoc en vue du nouveau logo officiel de la Ville de Fribourg

M. Diego Frieden (PCS) résume le postulat ci-après:

"La question de l'identité visuelle (logo) de la ville de Fribourg a été, ces derniers mois, l'objet de discussions très animées. Le constat de départ quasi unanimement partagé est celui de la nécessité pour la ville de changer de logo. Or, dans l'effort de modernisation entrepris par le Conseil communal, et le choix du logo qui s'est ensuivi, deux points principaux ont posé problème:

1. *Le premier est de nature formelle/esthétique/graphique. En effet, le logo sélectionné par le Conseil communal sur proposition d'une agence de communication n'est pas idéal et présente quelques défauts. Il faut à notre sens revoir sa conception.*
2. *Le second est de nature institutionnelle et concerne le caractère bilingue de la ville de Fribourg. Celle-ci, bien que n'ayant pas le statut officiel de commune bilingue, compte pourtant environ un cinquième de germanophones. Or, le logo qui a été sélectionné par le Conseil communal ne comportait malheureusement pas de version allemande. Pour représenter de manière complète et cohérente notre ville, il faut à notre sens un logo dans les deux langues officielles du canton qui sont les deux langues principales de notre ville.*

Suite aux réactions vives et négatives qu'a suscitées le logo choisi, le Conseil communal a décidé de le retirer, et de renvoyer le changement de logo à une date ultérieure. Or, nous sommes d'avis que cet effort doit être poursuivi sans attendre, et que la ville doit se doter au plus vite d'un nouveau logo. Cependant, afin d'éviter les problèmes mentionnés ci-dessus, et permettre l'approbation la plus large possible du nouveau logo de la ville, nous demandons au Conseil communal d'instituer une commission ad hoc. Celle-ci sera chargée:

- *de définir un cahier des charges clair et complet, tenant compte des différentes sensibilités et caractéristiques de notre ville. C'est sur la base de ce cahier des charges qu'un nouveau logo, bilingue, sera élaboré;*
- *de lancer un concours afin d'attribuer l'élaboration du nouveau logo;*
- *de le soumettre pour approbation au Conseil communal.*

L'initiative du nouveau logo est de la compétence du Conseil communal, et nous sommes d'avis que celui-ci doit la maintenir. Mais pour pallier les problèmes précédemment cités, en sus du Conseil communal ou de représentants choisis par celui-ci, cette commission devrait compter (les personnes ci-dessous s'entendent femme ou homme):

- *un ou plusieurs représentants du Conseil général de la ville de Fribourg;*
- *un représentant par communauté linguistique principale;*
- *un représentant d'une organisation à caractère historique;*
- *un représentant d'une organisation de défense du patrimoine;*

Séance du 24 juin 2013

Divers (suite)

- un représentant des milieux touristiques;
- un représentant des milieux de promotion économique;
- un ou plusieurs experts des milieux de l'art et du graphisme.

Toutes les personnes impliquées au sens de ce qui précède ne peuvent en aucun cas être liées en affaires ou en parenté avec le mandataire de la conception du logo.

La composition exacte de cette commission reviendra au Conseil communal. Notre souhait est tout simplement d'avoir une commission où soit représenté l'ensemble des milieux concernés par ce nouveau logo. Avec une représentation large, l'assise solide et la bonne réception du nouveau logo ne feront plus aucun doute. Le logo ainsi choisi remplira sa fonction institutionnelle, promotionnelle et symbolique. Le calendrier des travaux est également de ressort du Conseil communal. Nous souhaitons cependant que le Conseil communal institue cette commission au plus vite. Notre ville et notre population en ont grandement besoin."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 102 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), ainsi que de 18 cosignataires, demandant d'intervenir auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) pour que chaque installation de vidéosurveillance, installée par des particuliers dans des lieux privés, soit clairement signalisée dès l'entrée du bâtiment

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) résume le postulat ci-après:

"De nombreux commerces de la ville de Fribourg sont équipés d'un système de vidéosurveillance. Une partie d'entre eux ne signale pas à leurs clients qu'ils sont filmés. On ne peut pas tolérer cette situation. Il s'agit d'un procédé illégal, contraire à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992 (LPD, RS 235.1). Les mêmes critères s'appliquent pour les banques et les magasins: la signalisation d'un système de vidéosurveillance doit être bien visible dès l'entrée du bâtiment. Toute personne accédant à ces lieux privés devrait être informée qu'elle est filmée.

Pour cette raison, nous demandons au Conseil communal d'intervenir auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) pour recommander aux commerces, banques et autres prestataires privés de services de la ville de Fribourg qui ont ou veulent installer un système de vidéosurveillance dans leurs locaux de le signaler clairement dès l'entrée du bâtiment."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 24 juin 2013

Divers (suite)

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 123 de M. Pius Odermatt (PS) relative à l'usage du vélo pour se rendre à l'école

M. Pius Odermatt (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Drei Fragen habe ich an den Gemeinderat betreffend Velofreundlichkeit der Schulen.

1. *Welche Schulen der Stadt kennen ein Veloverbot der Schüler?*
2. *Was sind die Gründe und was unternimmt der Gemeinderat damit Schüler mit Velo in die Schule gehen können?*
3. *Est-ce que le Conseil communal prévoit d'inciter les élèves et les enseignant-e-s à emprunter le vélo? Je pense notamment à 'bike2school' et à DÉFIVÉLO. Ce sont deux projets de promotion du vélo lancés en réaction au constant recul des mesures de l'usage du vélo chez les jeunes. Le but des projets vise principalement à encourager plus de jeunes à utiliser le vélo dans leur déplacement au quotidien, à améliorer la sécurité et les comportements dans la circulation routière et à montrer une image ludique du vélo comme moyen de transport convivial, pratique et sain."*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise que cette question n'est pas de son ressort, à l'exception du programme 'DÉFIVÉLO que le service de la Mobilité soutient depuis 2013 par un montant de 3'000 francs.

Il sera donc répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 124 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative au projet d'aménagement des rives de la Sarine en ville de Fribourg

M. Jérôme Hayoz (PS) interroge comme suit l'Exécutif:

- a) *A quel stade se trouve la projet et à quel moment le Conseil général et la population vont-ils en être informés?*
- b) *Welche Schwerpunkte sind geplant und an welchen Standorten soll ein möglicher Zugang erleichtert werden? Wird auch ein verbesserter Zugang Richtung Schiffenensee und an den Schiffenensee vorgesehen?*
- c) *Welche Massnahmen sind geplant um die Sahneufer zugänglicher zu gestalten und trotzdem auch den Gesichtspunkten des Umweltschutzes entsprechend Rechnung zu tragen."*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Séance du 24 juin 2013

Divers (suite)

- n° 125 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'accessibilité des établissements publics aux personnes à mobilité réduite

M. Pascal Wicht (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Les beaux jours sont de retour, quoique par intermittence, et lorsque les beaux jours reviennent, reviennent également les très agréables soirées ou fins de journée sur les terrasses des établissements publics. A ce sujet, depuis l'année dernière, une charmante terrasse existe devant la salle Equilibre. Cette terrasse est située sur une sorte de scène en bois d'une hauteur de une à deux marches d'escaliers. Or, il se trouve qu'une personne en chaise roulante manuelle ou se déplaçant à l'aide d'un 'tintébin' (déambulateur) ne peut y accéder qu'au prix d'une difficulté certaine. Et pour celle ou celui qui se déplacerait avec un fauteuil roulant électrique, beaucoup plus lourd et moins maniable, l'accès à cette terrasse est tout bonnement impossible. Pourtant, il me semble que la configuration de cette terrasse et des lieux est telle qu'il n'aurait pas été très coûteux ni très compliqué de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite: il aurait suffi d'une rampe d'accès, par exemple. Il y a suffisamment de place autour, on aurait pu le faire à très, très peu de frais. Il me semble qu'un établissement public exploité dans le cadre d'un bâtiment appartenant au pouvoir public devrait donner l'exemple dans ce genre de problématique. Mes questions sont les suivantes:

1. *Le Conseil communal partage-t-il l'avis que les collectivités publiques doivent donner l'exemple dans ce domaine?*
2. *Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas pris de mesures pour que la terrasse située devant Equilibre-Nuithonie soit accessible aux personnes à mobilité réduite?*
3. *Qu'entend faire le Conseil communal afin de favoriser l'accès aux lieux et établissements publics pour les personnes à mobilité réduite en général et dans ce cas particulier?*
4. *Le Conseil communal a-t-il connaissance d'autres cas problématiques en ville de Fribourg?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond de manière générale à la question de M. P. Wicht. Il relève que le Conseil communal partage ses préoccupations.

"Vous savez que ce n'est pas nous qui exploitons cette terrasse, mais la Fondation Nuithonie-Equilibre. Nous avons déjà transmis, il y a quelque temps, cette remarque sur l'accessibilité du lieu et nous n'avons pas encore reçu de réponse de la part de la Fondation. Nous allons profiter de cette intervention pour la relayer à la Fondation pour modifier si possible l'accessibilité à cette terrasse."

M. Pascal Wicht (UDC) remercie M. J. Bourgknecht de sa réponse et espère que des modifications pourront y être apportées avant l'été.

"Toutefois j'ai posé plusieurs questions et il n'y a pas eu de réponses à toutes les questions, soit les questions 3 et 4. J'attends également une réponse à leur sujet."

Il sera donc répondu aux deux autres points lors de la prochaine séance.

Séance du 24 juin 2013

Divers (suite)

- n° 126 de Mme Sandra Daguet (DC/VL) relative à la fermeture de la "couronne du barrage" simultanée à celle du sentier Ritter

Mme Sandra Daguet (DC/VL) s'exprime en ces termes:

"La commune nous a informé récemment que le sentier Ritter était fermé pour cause d'éboulements et des travaux qui, naturellement, s'ensuivent. Il a été constaté que la 'couronne du barrage' est également fermée. Cette fermeture n'est pas justifiée vraisemblablement par les éboulements qui ont eu lieu plus haut. Donc ma question est de savoir pourquoi la couronne du barrage est également fermée et étant donné que c'est un lieu de promenade où beaucoup de gens, notamment quand il fait beau, se rendent, ne pourrait-on pas demander au Groupe E de rouvrir à nouveau ce passage pour permettre au moins aux promeneurs de pouvoir accéder à ce point de vue sur le lac et sur la ville. Etant donné que le sentier Ritter est prévu d'être fermé jusqu'à la fin juillet, est-il possible de me répondre maintenant ou au moins de donner suite à cette question avant la fin juillet?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, confirme que le sentier Ritter est fermé, car il y a des risques d'éboulement à l'endroit où un éboulement s'était déjà produit au mois de juin.

"C'est pourquoi nous avons d'ailleurs demandé une offre à une entreprise spécialisée pour réaliser ces travaux dans les meilleurs délais. En ce qui concerne la fermeture du barrage, j'apprends ce soir qu'il est également fermé, nous allons donc intervenir dès demain auprès du Groupe E pour voir s'il peut rouvrir la 'couronne du barrage' et fermer simplement après."

Mme Sandra Daguet (DC/VL) se déclare satisfaite de cette réponse.

Aucune intervention n'étant annoncée, la séance est close. Il est 21.28 heures.

Fribourg, le 8 juillet 2013
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI